



Cotonou, le 25 janvier 2024

N° 164 /MESTFP/DC/SGM/DSI/SA

LETTRE DE RECOMMANDATION

C'est avec un grand enthousiasme que je vous adresse la présente lettre de recommandation en faveur du projet de promotion de l'excellence et de maintien des élèves à l'école, « PEM2E ». À la suite de l'autorisation d'expérimentation pour l'utilisation de l'application numérique de suivi parental au quotidien dans les établissements secondaires des départements du Littoral, de l'Atlantique et des Collines, je tiens à exprimer de manière renouvelée mon soutien résolu pour cette initiative.

Le projet PEM2E, centré sur l'amélioration du taux d'achèvement du premier cycle et du second cycle du secondaire, se distingue par son approche proactive et ses objectifs ambitieux. En mettant l'accent sur l'excellence et le maintien des élèves à l'école, il contribuera de manière significative à la progression du taux d'achèvement des cycles secondaires, favorisant ainsi un environnement propice à l'apprentissage et à la réussite scolaire.

L'ampleur géographique du projet, couvrant les départements du Littoral, de l'Atlantique et des Collines, démontre la volonté d'étendre les bienfaits du PEM2E à un large éventail de communautés éducatives. Cette approche visionnaire est à saluer, car elle vise à influencer positivement l'éducation dans toutes les régions du Bénin.

Convaincu de son potentiel à transformer positivement le paysage éducatif régional, je suis persuadé que cette initiative mérite pleinement mon soutien.

Le Ministère des Enseignements Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle ayant approuvé le projet PEM2E, par conséquent je recommande vivement son financement par ses partenaires (AFD, UNICEF etc.).

Je suis certain que le projet PEM2E est porteur de valeurs éducatives importantes et qu'il mérite pleinement le soutien financier requis.

Je recommande vivement ce projet et suis persuadé qu'il contribuera de manière significative à l'amélioration de l'éducation dans les départements concernés.



Cyrille AINAMON

Pour le Ministre et P.O.
Le Secrétaire Général du Ministère
